

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1 000 F • 48 à 60 pages..... 1 500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de : Lomé, Tsévié, Kèvé, Aného, Tabligbo, Notsè, Kpalimé, Blitta, Bassar, Kara et Dapaong.

Suivant réquisition n° 22329 déposée le 14 - 06 - 2001, Mme SASSOU Hanou Ester épouse PIO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 07ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m ; au sud par le lot n° 5 ; à l'est par le lot n° 4 ; à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24052 déposée le 23 - 06 - 2003, Mr FEDY Kokoumeh, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fianyékou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24302 déposée le 13 - 10 - 2003, Mr OKONKWO Godfrey, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 79ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord par

la Gare routière Kara ; au sud par un passage de 12m ; à l'est par la Nationale n° 1 (Lomé - Dapaong) ; à l'ouest par Adégbité Salomon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24305 déposée le 13 - 10 - 2003, Mme MENSAH SEWA Adjélé, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 518 ; au sud par les lots n° 520 et 521 ; à l'est par le lot n° 519 ; à l'ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24314 déposée le 14 - 10 - 2003, Mr AHOLIDJI Comlanvi TCHOBO, profession d'Assistant Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 80ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 982 ; au sud par les lots n° 983 et 984 ; à l'est par une rue de 12m ; à l'ouest par les lots n° 982, 983 et 984.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24469 déposée le 15 - 01 - 2004, Mr KOUGBLENOU Akakpo Yaovi, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 00a 18ca, situé à Tsévié Kpomé, Préfecture de Zio, connu sous le nom de Zogblakopé et borné au nord et à l'est par la collectivité Tobli ; au sud par la collectivité Agbenya ; à l'ouest par les collectivités Afou et Töbli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Assemblée Spirituelle Nationale des BAHAI'S du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24475 déposée le 16 - 01 - 2004, Mr KARABOU Potchoziou, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara Tomdè et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par le lot 168 ; à l'est par le lot 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24842 déposée le 24 - 05 - 2004, Mme KUWONU Ama née YIBORKU, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité AGONE ; et à l'ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25490 déposée le 02 - 03 - 2005, Mlle TETTEH Assiakoley Têko, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par une rue en projet de 16m, au sud par le lot 74, à l'est par le lot 68 et à l'ouest par le lot 66

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25491 déposée le 02 - 03 - 2005, Mr HOVI Senanu Cofie, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 72ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété ADABLA, et à l'est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25492 déposée le 02 - 03 - 2005, Mme YAOSSE Tchotcho, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Agbodrafo Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpessi et borné au nord, au sud et à l'est par ATTIKPA Kodzo et à l'ouest par Mr ADIKA Kodzo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25493 déposée le 02 - 03 - 2005, Mr ADIKA Kodjo, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 17ca, situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpessi et borné au nord, au sud et à l'ouest par ATTIKPA Kodjo et à l'est par Yawosse Charlotte.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25494 déposée le 02 - 03 - 2005, Mr ETCHRI Efoé René, profession d'Electricien, demeurant à Lomé et domicilié à Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75a 82ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agotimé et borné au nord par la propriété BLEBOU Ayao; au sud par la propriété ATRI Agbeyibo; à l'est par les propriétés BLEBOU Ayao; ADJABLI Anani et KOMLAN Gbessa; à l'ouest par la propriété ADJABLI Anani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25495 déposée le 03 - 03 - 2005, Mr AMEGAVI Adjé, profession de Fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 00a 59ca, situé à Lomé Afiao Amadahomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AWOU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25496 déposée le 04 - 03 - 2005, Mr TINDANO Palo, profession de Mécanicien Auto, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 70ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 973; au sud par une rue non dénommée de 14 m; à l'est par le lot n° 976; et à l'ouest par le lot n° 972.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25497 déposée le 04 - 03 - 2005, Mlle ALLAGLO Améyo Elavagno-To Nicole, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 55ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 977; au sud par une rue non dénommée de 14m; à l'est par une rue non dénommée de 14m; et à l'ouest par le lot n° 976.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25499 déposée le 07 - 03 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 79a 98ca, situé à Tsévié Tonoukouti, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par la propriété DEKLOU Maignon; au sud par la propriété KOMBE; à l'est par la propriété MIHESSO Kokou; et à l'ouest par la route Adeti Kopé-Tonoukouti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25500 déposée le 08 - 03 - 2005, Mr AKAKPO Lanténi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 83a 37ca, situé à Tsévié Adetikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Adetikopé et borné au nord par la collectivité DJOKPE ; au sud par la propriété GBENOU Kodjo Amedomey ; à l'est par la propriété GAWUBO Kossi ; et à l'ouest par la propriété AKOFALA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25501 déposée le 09 - 03 - 2005, Mr KENOU Yessi Kwami, profession d'Ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée de 14m ; au sud par le lot n° 445 ; à l'est par le lot n° 442 ; et à l'ouest par le lot n° 446.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25502 déposée le 09 - 03 - 2005, Mr KENOU Amavi, profession de Cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 27ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cavaveli et borné au nord par des rues non dénommées de 14m ; au sud par les lots n° 447 et 448 et à l'est par le lot n° 444

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25503 déposée le 09 - 03 - 2005, Mr AKOEGNON Edmond Ikoutchétao Yao, profession de Cadre de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Gblinkomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Totsivi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot n° 565 ; au sud par une rue non dénommée de 20m ; à l'est par le lot n° 568 et à l'ouest par le lot n° 567A

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25504 déposée le 09 - 03 - 2005, Mr ADADE Yaovi Gidiza, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 66ca, situé à Lomé Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Séminaire et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété DADZIE ; à l'est par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25505 déposée le 11 - 03 - 2005, Me Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 81ca 07, situé à Lomé Agòè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli-Toussi et borné au nord et à l'est par la collectivité VOSSA ; au sud par une rue de 14m ; et à l'ouest par une ruelle de 5m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DOUTI Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25506 déposée le 11 - 03 - 2005, Mmes d'ALMEIDA Akoko et d'ALMEIDA Akoélé toutes au Gabon, profession d'Inspectrices des PTT au Gabon, demeurant et domiciliées à Lomé. Majeures non interdites jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 62ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ali - Kopé et borné au nord par une rue non dénommée de 16m ; au sud par le lot n° 907 ; à l'est par une rue non dénommée de 16m ; et à l'ouest par le lot n° 904.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25508 déposée le 11 - 03 - 2005, Mlle ADJETEY-BAHUN Youyou Akoley, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non

interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 293 ; au sud par une rue non dénommée de 14m ; à l'est par le lot n° 283 et à l'ouest par le lot n° 281

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25509 déposée le 11 - 03 - 2005, Mme AGBODJAN Mihéayédonou Povi, profession d'Ingénieur d'Adjoint domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 99ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par une rue de 20m ; au sud par la voie Express de 80m ; à l'est et à l'ouest par la propriété AMOUZOU Koévi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25511 déposée le 11 - 03 - 2005, Mr MAGNON Somabé Kossi, profession de consultant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17ha 85a 16ca, situé à Tabligbo Essè Zogbéjji, Préfecture de Yoto, connu sous le nom de Tchikou et borné au nord par la propriété KATCHI Komi ; au sud par la collectivité AYEDJI TETEH Ayaté ; à l'est par la collectivité AYEDJI TETEH Ayaté ; et à l'ouest par la collectivité AYEDJI TETEH Ayaté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25512 déposée le 11 - 03 - 2005, Mr MAGNON Somabé Kossi, profession de consultant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tabligbo Ahépé Notsè, Préfecture de Yoto, connu sous le nom d'Agbédépé et borné au nord par une rue existante de 10m ; au sud par une rue existante de 12m ; à l'est par la propriété MAGNON Somabé K. Christian ; et à l'ouest par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25513 déposée le 11 - 03 - 2005, Mr BAKA Kodjo, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 79ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par une route nationale n° 5 Lomé Kpalimé ; au sud par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25180 déposée le 15 - 10 - 2004, Mr BARQUE BARRY Moussa, profession d'Ingénieur Hydraulicien, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 14a 55ca, situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Tautigou et borné au nord par la route de Tautigou ; au sud par la route de Nioukpourma ; à l'est par les propriétés WALLA Koffi et NOUNDJA Kole ; et à l'ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25181 déposée le 15 - 10 - 2004, Mr BARQUE BARRY Moussa, profession d'Ingénieur Hydraulicien, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37a 36ca, situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par la route nationale n° 1 de 30m ; au sud et à l'est par la propriété KANFITINE Binoune ; et à l'ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25406 déposée le 28 - 01 - 2005, Mme SEWOA Adjoa Marguerite épouse LAWSON BOE-ALLAH, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à

Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par les lots n° 355 et 356 ; au sud par les lots n° 359 et 360 ; à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25423 déposée le 04 - 02 - 2005, Mme MENSAH Quamba Dzidzo, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Mandataire de Mr et Mme BELLOW Adekuoyé et Jocelyne à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 27ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété SEDOR Sanvi ; et à l'est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr et Mme BELLOW Adekuoyé Jocelyne et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25429 déposée le 04 - 02 - 2005, Mme OKORO Rafiatou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 14ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par une rue de 16m ; au sud par la propriété ALATE ; à l'est par la route Avedji-Gblinkomé ; et à l'ouest par la propriété Golou Kokou Agbévidé

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25453 déposée le 17 - 02 - 2005, Mme ADJIVON Séméfa Kokoè, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Togokomé, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par une rue de 14m ; au sud par les Hitiers ADJIVON ; à l'est par la rue de 16m ; et à l'ouest par la route Gbodjomé - Togokomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25454 déposée le 17 - 02 - 2005, Mme AGBODJAN Elivi née Doe, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 64ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avepozo et borné au nord par la route nationale n° 2 Lomé-Aného de 40m ; au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété YOVO Zankpé Aziabévi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25471 déposée le 23 - 02 - 2005, Mr AGBADAN Koffi, profession Maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé camp FIR. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 34ca, situé à Agoènyivé Gbonvé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Gbonvé et borné au nord et à l'est par les rues de 16m ; au sud et à l'ouest par la collectivité VIZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25472 déposée le 23 - 02 - 2005, Mme POUTOULI Mégisahn Elisabeth épouse Amouzou, profession d'Employée de Bureau, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ATIDOKPO Lovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25473 déposée le 24 - 02 - 2005, Mme FABRE Chérifa épouse CUDJOE, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 28ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par la collectivité DOVON ; au sud par une rue de 14 m ; à l'est par la collectivité DOVON et à l'ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25474 déposée le 24 - 02 - 2005, Mme FABRE Chérifa épouse CUDJOE, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 62ca, situé à Togblé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au nord par une rue de 16m ; au sud et à l'est par la collectivité DOVON et à l'ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25475 déposée le 25 - 02 - 2005, Mlle Amivi Mawuli MIFETOU, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 06ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Plantation et borné au nord par une rue de 10m ; au sud par une rue de 14m ; à l'est par une rue de 20m et à l'ouest par les lots n° 6 et 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25476 déposée le 25 - 02 - 2005, Mr AGBAVITOR Kokou Djigbodi, profession Maçon, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 53ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kamiéhaka et borné au nord par une rue de 16m ; au sud par le lot n° 3 ; à l'est par une rue de 12m et à l'ouest par les lots n° 9 et 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25477 déposée le 28 - 02 - 2005, Mine NYAMAKU Abia Akuélé épouse TAMEGNON, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, à l'ouest, au sud par la propriété KLOUVI et à l'est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25478 déposée le 28 - 02 - 2005, Mine AKPAKA A. Enyonam, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 57ca, situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avénou et borné au nord par le lot n° 139 ; au sud et à l'ouest par le lot n° 136A et à l'est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25480 déposée le 1er - 03 - 2005, Mr KENOU Kossi, profession Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 24a 49ca, situé à Tsévié - Kpomé, Préfecture de Zio, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par KENOVI et la collectivité NOUTSOUDJE ; au sud par la collectivité TSADI ; à l'est par la route HAHOTOE-VOGAN et à l'ouest par la collectivité TOVON

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25481 déposée le 1er - 03 - 2005, Mr DJETELI Gnadé, profession de Professeur à l'Université de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 53ca, situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Kodjodoumpou et borné au nord par le lot n° 897A ; au sud par le lot n° 901 ; à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 898.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25482 déposée le 1er - 03 - 2005, Mr DJETELI Gnanédé, profession de Professeur à l'Université de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 29ca, situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Kodjodoumpou et borné au nord par le lot n° 899 ; au sud par le lot n° 803 ; à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 900.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25483 déposée le 1er - 03 - 2005, Mr DJETELI Gnanédé, profession de Professeur à l'Université de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 98ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 758 ; au sud par une rue de 14m ; à l'est par le lot n° 759 et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25484 déposée le 1er - 03 - 2005, Mme ADDRA Hélène Simone Marie née Petit, profession de Professeur à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 76ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiao Gakli et borné au nord par le lot n° 1680 ; au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 16m et à l'est par les lots n° 1679 bis et 1678 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr Frédéric Patrick Anani ADDRA et Mlle Isabelle Véronique Adjoavi ADDRA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25485 déposée le 03 - 03 - 2005, Mr AKAKPO Solo Gouvi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par une rue de 16 m ; au sud et à l'est par la propriété AGBO Gbedépé et à l'ouest par la propriété LAMBOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25486 déposée le 03 - 03 - 2005, Mme LAWSON - BOE ALLAH Adjoa Makafuwo sépopo née SEWOA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 77ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet de 20m ; au sud par une rue en projet de 12m ; à l'est par le lot n° 399 et à l'ouest par les lots n° 394 et 395.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25487 déposée le 03 - 03 - 2005, Mr LAWSON BOE-ALLAH Latévi Yévo, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 54ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet de 20 m ; au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 398.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25488 déposée le 03 - 03 - 2005, Mme LAWSON - BOE ALLAH Latré Sibini, profession d'Enseignante à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 54ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par le lot n° 812 ; au sud et à l'ouest par des rues en projet de 12 et 14m et à l'est par le lot n° 811.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25489 déposée le 02 - 03 - 2005, Mlle APALOO Nunya Aféafa Afua, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 54ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 33 ; au sud par la route Adidogomé-Ségbé; à l'est par les lots 36bis, 37 et à l'ouest par une rue non dénommée de 24m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25515 déposée le 14 - 03 - 2005, Mr ATTIGAH Kodjo, profession Géomètre, demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66a 00ca, situé à Noepe, Préfecture l'Avé, connu sous le nom de Awato et borné au nord, au sud, à l'ouest par une rue non dénommée de 14m ; et à l'ouest par la propriété DONYOH Sonyameto.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr et Mme VIGNON Angèle et Adjé Mathieu Gérant et agent de Mairie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25516 déposée le 14 - 03 - 2005, Mr ATTIGAH Kodjo, profession Géomètre, demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 48ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord par le lot 583 bis ; au sud par une rue non dénommée de 18m ; à l'est par une rue non dénommée de 14 m ; et à l'ouest par le lot n° 584 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr VIGNON Adjé Adjéoda Mathieu Gérant en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25517 déposée le 14 - 03 - 2005, Mr ATTIGAH Kodzo, profession Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 00ca, situé à Noepe, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Awato et borné au nord, à l'est et à l'ouest par une rue de 14 m et une rue de 12m ; et au sud par la propriété VIGNON Angèle et Adjé Mathieu

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr et Mme VIGNON Angèle et Adjé Mathieu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25518 déposée le 14 - 03 - 2005, Mr ATTIGAH Kodzo, profession Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 40a 38ca, situé à Noepe, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Awato et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues de 14 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr et Mme VIGNON Angèle et Adjé Mathieu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25519 déposée le 14 - 03 - 2005, Mr ATTIGAH Kodjo, profession Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Noepe Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Degamé et borné au nord et au sud par la propriété WEGBE ; à l'est par la route Noépé-DEMIME de 20 m ; et à l'ouest par la ruelle de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr et Mme VIGNON Angèle et Adjé Mathieu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25521 déposée le 14 - 03 - 2005, Soeur KANSOLE Marie-Thérèse, profession Religieuse, demeurant et domiciliée à Notsè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4ha 98a 64ca, situé à Notsè, Préfecture de Haho, connu sous le nom de Kpédini et borné au nord par la route Notsè-Kpédigni de 20 m ; au sud par la propriété EDORH Dossah Dossou et la collectivité EDA ; à l'est par la collectivité EDA ; et à l'ouest par les propriétés ATSU Komlavi et EDORH Akossiwavi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Religieuses de l'Assomption - Ecole Catholique Marie Eugénie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25522 déposée le 16 - 03 - 2005, Mr Edem KODJO, profession Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Hôpital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 23a 33ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kuma Konda Isidrolome et borné au nord par la propriété GADAGBOE A. Dréméhatu ; au sud par la propriété Kuffo ; à l'est par le passage de 10m ; et à l'ouest par la Météo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25530 déposée le 17 - 03 - 2005, Mr KOMOU Maguénani, profession Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17ha 75a 80ca, situé à Pagala Gare, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Adjigbé et borné au nord et au sud par la propriété de Mr ADJIM Kossi ; à l'est par la voie ferrée ; et à l'ouest par la propriété de Mr ADJIM Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25531 déposée le 17 - 03 - 2005, Mr KOMOU Maguénani, profession Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 22ca, situé à Pagala-Gare, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Tchanie et borné au nord par la route Adélé Langabou ; au sud par la propriété KOUYASSA ; à l'est et à l'ouest par la propriété KOUYASSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25532 déposée le 17 - 03 - 2005, Mr KOMOU Maguénani, profession Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19ha 28a 60ca, situé à Blitta Yaloumbé, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Losso et borné au nord par la collectivité ALI Sama ; au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ALI Sama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25536 déposée le 18 - 03 - 2005, Mr YACOUBA Yaye Soumana, profession Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Zongo et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété ASSIGNO Kossi et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25538 déposée le 22 - 03 - 2005, Mr DOH-AKLAMA Faustinus Sewoa Kouakou, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95a 41ca, situé à Tsévié, Préfecture de Zio, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au nord par Koumessi ; au sud par Aziadipé Yao à l'est par Koumessi et à l'ouest par Ahoudo Yaogan

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme veuve AMISSAH Dovi Julienne née PEDANOU Commerçante demeurant à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25540 déposée le 24 - 03 - 2005, Mr GBEASOR Silété, profession Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin - Hôpital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Legbassito et borné au nord et au sud par Houndjoé Messan Kpoti ; à l'est par une rue non dénommée de 14m et à l'ouest par la collectivité Adéno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25541 déposée le 24 -03 - 2005, Mr GBEASOR Silété, profession Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin - Hôpital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au nord, au sud et à l'est par Taga Kokou ; à l'ouest par une rue en projet de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25544 déposée le 25 -03 - 2005, Mr MAGNAN Essodomna, profession Directeur du Collège Chaminade - Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 56a 39ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées respectivement de 12m, 14m, 12m et 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société de Marie (MARIANISTES) du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25546 déposée le 25 -03 - 2005, Mme Marguerite KRUEGER épouse JANSON, profession de Esthéticienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38a 70ca, situé à Aného Kossi Agbavi, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Aného Kossi Agbavi et borné au nord par Apédo Kokou Déni Afantsawo ; au sud une rue non dénommée de 14m ; à l'est par Cudjoe Kouami Antoine et à l'ouest par Kowodji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25547 déposée le 29 -03 - 2005, Mr LINTEGA Bayomma, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 09a

98ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture de Zio, connu sous le nom de Ayéto et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Anagbla et à l'est par Awoudo Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25548 déposée le 30 -03 - 2005, Mr d'ALMEIDA Enyonam Mawudzro, profession de Directeur Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca 10, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 91, au sud par une rue de 22m, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par le lot n° 93.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25553 déposée le 31 -03 - 2005, Mr GBEASOR Silété, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Habitat. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord et au sud par deux rues non dénommées, à l'est par la collectivité AHO et à l'ouest par APEDO Kokouvi Ferdinand.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25555 déposée le 31 -03 - 2005, Mme TAGBA Tchilalo, profession de médecin, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Kara Tomdè, Préfecture de la Kozah et borné au nord par le lot n° 545, au sud par le lot n° 549, à l'est par une rue non dénommée de 24m et à l'ouest par la lot n° 546.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25556 déposée le 04 - 04 - 2005, Mr LEDI Komlan, profession de Comptable à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 55a 36ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord par les propriétés WUITOR Saba et AGOUGNO Sédo, au sud par la propriété WUITOR Afévu, à l'est par la propriété AGOUGNO Sédo et à l'ouest par les propriétés AGOUGNO Sédo, DOUGBLE et WUITOR Saba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25557 déposée le 04 - 04 - 2005, Mlle GNONEGUE Médéwélé, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66a 05ca, situé à Tsévié, Préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par la rue de 16m, au sud par la collectivité AGBONOUNOTOR et une rue de 16m, à l'est par une rue de 20m et la collectivité AGBONOUNOTOR et à l'ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25560 déposée le 05 - 04 - 2005, Mr Elpidio Christ-Roi MARCHELLI, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 68a 31ca, situé à Avéta Lowé Zogbé, Préfecture de Zio, connu sous le nom d'Attitétigomé et borné au nord par les propriétés KATEY Kalépé et APETOVI Tsikan, au sud par les propriétés MIWODJI Adjiakou et KATEY Kalépé, à l'est par la propriété KATEY Kalépé et à l'ouest par la propriété TOULASSI Essey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25562 déposée le 05 - 04 - 2005, Mr DZANYI Yaovi Sédina, profession de Géomètre Assermenté, demeurant à Nyékonakpoé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 66ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé Zom-Simé et borné au nord par la route Sanguéra-Agoényivé, au sud et à l'ouest par la collectivité AHIATROGA et à l'est par la collectivité SAKA

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KOMAHE Kokou Sylvestre et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25563 déposée le 05 - 04 - 2005, Mr BERE Anawa, profession d'Agent de police, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 37ca, situé à Kara Eni, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Eni et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété LEBIGAZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25564 déposée le 05 - 04 - 2005, Mr BERE Anawa, profession d'Agent de police, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 66ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord de Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 90 ; au sud par une rue non dénommée de 50m ; à l'est par le lot n° 93 ; et à l'ouest par le lot n° 89.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O Dotsé Kodjo NYAKU